

**MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA**  
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-0044**  
**HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA**

**Séance du 20 septembre 2023**

Date convocation : 11 septembre 2023

Date d'affichage : 11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2023ko irailaren 20an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

**Etaient présents / Hor zirenak (11)** : HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, SAINT ESTEBEN Marie, SAPPARRART Bertrand, VALLET Christophe : Conseillers.

**Excusés / Barkatuak (4)** : DUCLOS Bernadette, ROUX Christine, SAINT PIERRE Marie Claire, URRUTY Chantal

**Procurations** : ROUX Christine à HARRIET Jean Pierre, SAINT PIERRE Marie Claire à VALLET Christophe, URRUTY Chantal à SAINT ESTEBEN Marie

**A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena** : IRIART BONNECAZE Carole

**OBJET : Convention LEMALU**

Le Maire rappelle que le fonctionnement du centre de loisirs LEMALU est géré par la commune de MACAYE dont les frais sont répartis entre les trois communes : MACAYE-MENDIONDE-LOUHOSSOA.

Une convention est nécessaire afin de définir les modalités de remboursement des communes de MENDIONDE et LOUHOSSOA à la commune de MACAYE des frais de fonctionnement du centre de loisirs LEMALU.

La convention mentionnera le montant des dépenses courantes, des frais de personnel. Ainsi, le total sera à répartir entre les 3 communes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, décide :

- De **VALIDER** les modalités de remboursement des frais de fonctionnement à la commune de MACAYE

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 11

Nombre de suffrage exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Louhossoa, le 21 septembre 2023,

Le Maire,

Mr Jean-Pierre HARRIET

